



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illicz, le 9 novembre 2018

A V I S

Demande d'autorisation de défricher

Est également mise à l'enquête publique, en complément à la demande de modification partielle du PAZ et du RCCZ sur les secteurs de Lavy-Chésalet et de Lisat, d'entente avec le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante :

Requérant : Administration communale de Val-d'Illicz
Situation : parcelles n° 59 – 1194 – 2376
au lieu-dit « Lavy-Chésalet »
But du défrichement : Aménagement d'une décharge de type A
Surface à défricher : 1'797 m² en définitif et 3'284 m² en temporaire
Coordonnées : 2'557'705 / 1'117'629

Tous les dossiers peuvent être consultés, durant 30 jours dès la présente publication, auprès du bureau communal pendant les heures d'ouverture officielle.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, par lettre recommandée, à l'administration communale dans les délais indiqués, à compter de la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE